

3^e Sommet de la Grande Région

**22 octobre 1997
Manderen
Lorraine**

Déclaration commune finale

II BILAN DE LA MISE EN OEUVRE DES RESOLUTIONS DU 2^E SOMMET

Le Sommet de Manderen se félicite de constater que la dynamique nouvelle impulsée par le Sommet de Mondorf-les-Bains (enseignement supérieur, transports, recensement des coopérations...) continue de trouver de nombreux prolongements dans chaque région partenaires et dans de multiples domaines.

Le Sommet de Sarrebruck avait, dans la continuité, adopté des résolutions dont les membres du Sommet de Manderen ont examiné le bilan de mise en oeuvre.

Mise en place d'un Comité économique et social de la Grande Région.

Les participants au Sommet se félicitent de la mise en place de cette instance de réflexion unique en Europe, qui a su dans ses débats rassembler les sensibilités des composantes de la Grande Région et apporter des éléments d'analyse et de propositions constructifs en réponse aux questions qu'ils lui avait adressées à l'issue du Sommet de Sarrebruck :

- sur " le renforcement du marché de l'emploi transfrontalier comme facteur d'intégration et la mise en place d'un observatoire interrégional du marché de l'emploi ",

Les participants au Sommet retiennent de l'avis émis par le CESGR que :

- il peut être mis en place un observatoire interrégional du marché de l'emploi, sous la forme d'un réseau des principaux acteurs compétents du marché de l'emploi et des institutions compétentes de la Grande Région. Les participants demandent aux acteurs compétents de leur Région, au cours du premier trimestre 1998, de mettre en oeuvre les procédures et moyens techniques nécessaires, en respectant les principes suivants :

- Un groupe d'experts, désigné par les participants au Sommet, établira périodiquement la liste des travaux à conduire sous l'égide de l'observatoire, concernant notamment l'analyse des marchés régionaux et des évolutions prévisibles pour les différentes branches et activités professionnelles. Au total, 12 personnalités reconnues et compétentes de la Grande Région devront être nommées dans ledit groupe d'experts, soit respectivement 2 par région dont un membre du CES interrégional ainsi qu'un scientifique reconnu du monde de l'économie régionale ou du marché de l'emploi et de la recherche professionnelle.
- Un secrétariat léger aura pour mission la mise à disposition et la circulation de l'information pertinente, ainsi que l'appui administratif au réseau. L'observatoire s'appuiera principalement sur les Eures transfrontaliers et complétera leurs activités et moyens.
- sur " le renforcement des initiatives contre le chômage des jeunes grâce à l'apprentissage des langues et la formation professionnelle "

Les participants considèrent que la formation professionnelle et l'apprentissage des langues font partie des moyens à mettre en oeuvre pour lutter contre le chômage des jeunes et favoriser l'emploi.

Il convient, en effet, de préparer les jeunes aux nouvelles exigences du marché de l'emploi notamment à l'exigence de mobilité tant professionnelle que géographique.

Le plurilinguisme de la Grande Région apparaît aux participants au Sommet comme une chance et une spécificité dans une économie mondialisée. Ils veulent donc renforcer le plurilinguisme notamment par la mise en place d'écoles plurilingues présentant l'ensemble de la filière de formation. Ils décident de renforcer leur action en ce sens. L'amplification des programmes d'échanges d'élèves, d'enseignants doit être recherchée.

Ils demandent aux différentes institutions, ministères et rectorat, de définir le cadre de cette coopération afin de montrer la voie à un maximum d'établissements.

Concernant la formation professionnelle, les participants au Sommet souhaitent le développement :

- des doubles diplômes,
- de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur, des programmes de mobilité.
- sur " la suppression des obstacles administratifs "

Les participants au Sommet ont pris connaissance avec grand intérêt de l'inventaire réalisé par le groupe de travail du CESGR et, à partir de l'avis émis :

- demandent au CESGR de garder ce thème au coeur de ses préoccupations, eu égard à son importance pour les populations et les acteurs économiques et sociaux,
- le mandatent pour approfondir ce thème, en particulier sur les points suivants :

- a) établir un catalogue des organismes et des institutions susceptibles de mieux informer les entreprises et les salariés,
- b) rechercher les meilleures pratiques dans le domaine en étudiant les solutions mises en oeuvre sur d'autres frontières intra-communautaires,
- c) organiser avec les acteurs socio-économiques concernés (Chambres de commerce et d'industrie, Chambres de métiers, conseils syndicaux interrégionaux, organisations transfrontalières de consommateurs) les concertations permettant de proposer les solutions aux difficultés qui peuvent relever de décisions administratives locales.

- s'engagent pour leur part :

- a) pour les questions relevant de leurs compétences, à rechercher la suppression les obstacles administratifs et entraves constatés,
 - b) pour les questions qui relèvent des règles du marché intérieur européen, à appeler ensemble l'attention de la Commission européenne sur les approfondissements souhaitables,
- présenteront au 4ème Sommet un premier bilan de la mise en oeuvre de ces décisions.

Sur le futur du CES de la Grande Région

Les participants au Sommet souhaitent que le rôle et les travaux du CES de la Grande Région s'inscrivent dans la durée. Il convient de maintenir la forme de travail et d'organisation qu'il a adoptée jusqu'ici. Les méthodes de travail et de fonctionnement mises en place pour sa première année, sous la présidence de M. Dap, ayant donné satisfaction, le CESGR pourra commencer à travailler dans les meilleurs délais sur les mandats que le présent Sommet lui confie et qui constituent son programme de travail pour 1998. D'ores et déjà ils assurent son nouveau président, M. Kretschmer (Rhénanie-Palatinat), de leur appui pour l'année qui vient. Par ailleurs,

il lui sera indiqué d'ici à la fin de l'année, par le collège des membres du Sommet, quelle sera la prochaine région organisatrice du Sommet de 1999, de façon à ce que puisse être désigné le vice-président de l'assemblée, appelé à en assurer ensuite la présidence.

Carte de formation professionnelle transfrontalière bilingue

Les participants au Sommet ont pris connaissance avec intérêt des premiers résultats de la réflexion engagée et estiment qu'il convient de les approfondir. Dès à présent, ils décident de soutenir la mise en place de formations regroupant des stagiaires issus de différentes composantes de la Grande Région pour des formations de deux fois trois mois ou six mois aboutissant à la délivrance de certificats communs reconnus par les professionnels des différentes régions.

Ils soutiendront des activités expérimentales permettant d'étudier et promouvoir le statut européen des stagiaires de la formation professionnelle continue.

Ils sollicitent les acteurs économiques afin que l'Europass expérimenté en Lorraine soit reconnu et validé.

Communication et Promotion de la Grande Région

Les participants conviennent d'engager une démarche conjointe de promotion et communication qui se traduira principalement par :

- la création, avant le prochain Sommet, d'une signature commune (logo et message) de la Grande Région. Ils chargent les membres du groupe de travail d'établir une proposition en ce sens pour le prochain Sommet,
- la mise en place d'une information commune sur l'événementiel. Les responsables de communication recherchent ensemble les moyens les plus adaptés (communiqué de presse, Internet...). Dans cette démarche, ils veilleront à préserver une approche plurilingue,
- la présence de la Grande Région dans les événements à fort retentissement régional et national comme par exemple le Rheinland-Pfalz Tag de 1998, la Biennale mondiale de l'aérostation de 1999, le Saarland Tag Saarlux 2000. Ils uniront leurs efforts pour que le tracé d'un prochain Tour de France passe dans différentes composantes de la Grande Région,
- la réalisation d'une journée commune de la Grande Région à l'Exposition Universelle de Hanovre en 2000.

Répertoire des coopérations transfrontalières

L'IPI, association interrégionale de journalistes, a mis en place sur Internet (site IPI) un répertoire des coopérations. Les participants saluent la qualité de ce travail, qui leur a été présenté dans le cadre de ce Sommet. Plus généralement, ils félicitent l'IPI et ses membres pour leur apport à la circulation de l'information interrégionale transfrontalière.

Elaboration d'un schéma de développement spatial pour la Grande Région

Le montage financier de ce projet a pu être établi entre le Pays/Régions participants, ainsi qu'avec la Communauté européenne. La sélection du bureau d'études chargé du Schéma se fera avant la fin de l'année 1997.

III THEME CENTRAL LES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LA GRANDE REGION

Les participants au Sommet ont noté que l'intégration européenne et le développement des infrastructures ont conduit au cours des vingt dernières années à un doublement du transport des personnes et des marchandises en Europe occidentale. Les différents modes de transport ont bénéficié de manière variée de cette croissance.

Des facteurs comme la globalisation de l'économie, la poursuite de l'intégration européenne et l'élargissement de l'Union Européenne aux Pays d'Europe centrale et orientale vont contribuer à soutenir cette croissance spectaculaire.

Les participants considèrent que la Grande Région est en voie d'être revalorisée au plan géographique, dans la mesure où elle est au centre du nouvel axe qui se développe entre l'Europe du Nord-Ouest et l'Europe de l'Est.

Cependant ils sont conscients que ces nouvelles avancées dans l'élargissement européen se traduiront par un accroissement du volume des trafics.

Un des premiers risques étant celui de la saturation et de la congestion des infrastructures existantes, ils estiment nécessaire de se donner les moyens de

garantir la mobilité, ce qui ne doit pas se traduire obligatoirement par une augmentation de la circulation.

En effet, il apparaît de plus en plus qu'une hausse non maîtrisée de la circulation produit non seulement des effets négatifs pour l'économie, mais également sur l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

Les participants sont ainsi d'avis qu'une politique de transports et de communication doit s'appuyer sur le concept de mobilité durable.

Cette politique pour la Grande Région devra ainsi respecter les impératifs économiques et sociaux d'irrigation interne et de connexion à l'extérieur par des solutions durables, de façon à préserver et améliorer la compétitivité et l'attractivité des territoires pour l'économie, et la liberté et le bien-être des citoyens.

La définition de cette politique à l'échelle de la Grande Région doit partir de l'analyse de l'existant. Le rapport présenté aux participants au Sommet vise moins à dresser un bilan exhaustif de la situation des transports en Grande Région et fournir des solutions détaillées qu'à brosser un panorama d'ensemble et à proposer des pistes de réflexion réalistes et crédibles. Ces pistes de réflexion autorisent des propositions concrètes, base d'une politique ambitieuse, volontaire et innovante des transports et des communications dans la Grande Région.

En effet, dans chaque Région partenaire de la Grande Région, de nombreux projets sont actuellement à l'étude ou en cours de réalisation. L'objectif du Sommet est d'abord de doter la Grande Région d'une vision propre, à l'échelle de ce territoire, en matière de planification des transports.

Certes, la situation actuelle de la Grande Région, dans le domaine des infrastructures de transport, n'apparaît pas en première lecture trop défavorable. Cette appréciation est par exemple renforcée par les succès rencontrés auprès d'investisseurs extérieurs. Cependant, les participants constatent que des actions doivent intervenir, tant pour répondre à des problèmes actuels très concrets que dans une perspective de maintien de l'attractivité à moyen et long terme de la Grande Région pour les investisseurs et pour la compétitivité qu'un territoire irrigué et accessible doit offrir aux entreprises existantes.

De ce point de vue, et à cette échelle nouvelle, la Grande Région souffre actuellement de quatre handicaps principaux :

L'absence de lignes ferroviaires à grande vitesse,

Des saturations constatées ou prévisibles sur certains points du réseau routier et autoroutier, et des discontinuités sur des grands itinéraires stratégiques,

Une offre de transports en commun transfrontaliers certes en progrès mais encore insuffisamment performante, intégrée et attractive,

Des discontinuités, des ruptures, des culs de sac dans le domaine des voies navigables à grand gabarit.

Les participants ont constaté que des points de convergence forts existent entre eux, organisés autour de deux perspectives majeures :

**INSCRIRE LA GRANDE REGION AU COEUR DES GRANDS RESEAUX
D'ECHANGES EUROPEENS**

et

**CONSTRUIRE UN SYSTEME METROPOLITAIN TRANSNATIONAL
INTEGRE**

Les échanges ont ainsi permis de rappeler les principaux points de consensus :

Le premier est la nécessité de la réalisation rapide et complète du TGV. POS, tel que décidé par l'accord de la Rochelle entre la France et l'Allemagne et l'accord de Metz entre la France et le Luxembourg.

Le deuxième est lié à l'achèvement du réseau de voies rapides et d'autoroutes. Il faut compléter les itinéraires sur lesquels des ruptures existent pour améliorer l'efficacité des investissements déjà effectués, prévoir la réalisation de la nouvelle autoroute du sillon mosellan en Lorraine et plus généralement anticiper les saturations prévisibles, le tout dans une vision Grande Région.

Le troisième repose sur les perspectives de développement du transport combiné. La Grande Région doit s'équiper pour répondre aux exigences des entreprises les plus compétitives, qui trouveront ainsi un avantage différentiel à venir s'implanter en Grande Région. Il est également attendu de cette orientation qu'elle permette d'alléger le trafic de transit.

Le quatrième tient au rôle que peut jouer la Grande Région si elle relie les ports maritimes du Nord et du Sud de l'Europe. Pour cela, elle a besoin d'une mise à grand gabarit entre la Moselle et la Saône.

Les participants sont conscients que les grands dossiers évoqués exigent pour leur mise en oeuvre un temps naturellement assez long. Aussi se sont-ils attachés en parallèle, et c'est le cinquième point de consensus, à rechercher des solutions à plus court terme améliorant le fonctionnement des structures existantes et la qualité des services rendus aux populations et aux entreprises dans les secteurs concernés.

Ces débats ont ainsi permis d'adopter sur le thème central un certain nombre de résolutions.

IV RESOLUTION DU SOMMET DE LORRAINE

1. Concernant les transports et communications au service de l'emploi et du développement économique dans la Grande Région.

Les participants au Sommet estiment qu'il est nécessaire de conduire des actions tant pour répondre à des problèmes actuels très concrets que dans une perspective de maintien de l'attractivité à moyen et long terme de l'investisseur. Constatant que la Grande Région est à la croisée des mouvements nord-sud et est-ouest en Europe, les participants s'engagent solidairement à l'inscrire comme noyau central du réseau de transports européens. Ils considèrent en effet qu'elle contient des axes alternatifs de qualité et offrant encore des perspectives de développement face aux axes saturés que sont Amsterdam-Bruxelles-Paris-Lyon et la vallée du Rhin.

La Grande Région présente un niveau tel d'intégration et d'interdépendance entre ses composantes que seule une politique globale et concertée du développement de ses infrastructures de communication sera à même de lui permettre de tenir sa place dans le développement européen. C'est sur cette ligne politique que les participants au Sommet s'engagent ensemble en souhaitant offrir aux populations des conditions de vie et de travail favorables, tout en promouvant l'attractivité de cette région auprès des investisseurs internationaux. Cette politique pour être mise en oeuvre s'appuiera sur des actions concrètes qui respectent quatre principes fondamentaux :

- la résorption des lacunes infrastructurelles,

- la mise en réseau et interconnexion des modes de transports
- optimisation de l'exploitation des infrastructures existantes (tarification, intermodalité...)
- recours aux technologies de l'information pour assurer une meilleure compétitivité des territoires.

Réaliser les projets d'infrastructures indispensables, construire les chaînons manquants :

RESOLUTION 1

Inscrire la Grande Région dans le réseau européen des liaisons ferroviaires à grande vitesse

Les participants au Sommet réaffirment le caractère stratégique du projet du TGV-Est qui doit relier Paris à l'Allemagne par une branche nord par Sarrebruck et une branche sud par Strasbourg, avec une branche vers Luxembourg, soit réalisé dans les délais et la configuration prévus. La durée de trajet minimale ambitionnée entre Paris et Francfort et stipulée par l'accord de la Rochelle doit être réalisée sur la branche nord.

Les participants poursuivront leurs efforts conjoints en ce sens.

Ils affirment également la nécessité de la modernisation à court terme des liaisons Luxembourg- Bruxelles et Luxembourg-Liège en vue d'une diminution sensible des temps de parcours sur ces tronçons appelés à relier le corridor TGV-Est au corridor PBKAL, ainsi que l'amélioration de la liaison Luxembourg-Metz-Nancy-Dijon-Lyon-Méditerranée, permettant de relier ces corridors au TGV Paris-Lyon et à ses prolongements.

RESOLUTION 2

Parfaire l'irrigation routière de la Grande Région et ses connexions avec les grands centres économiques extérieurs.

D'une façon globale ils conviennent, chacun à son niveau d'intervention, de tout mettre en oeuvre pour inscrire la Grande Région dans les itinéraires reliant :

- au Nord, les pays du BENELUX et la façade maritime de la mer du Nord, la Rhur et l'Allemagne du Nord,

- au Sud, le couloir rhodanien et le Sud-Est de la France, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, notamment par A 32,
- enfin, pour les itinéraires Est-Ouest, les autoroutes A4 en France et A8 en Allemagne et au Luxembourg.

C'est pourquoi ils considèrent qu'il est impératif que le réseau routier de la Grande Région s'oriente autour de deux axes :

- les flux Nord-Sud,
- les flux Est-Ouest

RESOLUTION 3

Améliorer les connexions fluviales de la Grande Région

Les participants au Sommet réaffirment le caractère prioritaire des projets de liaison fluviales Seine-Est, Saône -Moselle et Seine-Rhin par la modernisation de l'axe nord-sud du réseau européen des voies navigables reliant ces deux bassins qui passe en Wallonie par le Canal du Centre, le Canal Charleroi-Bruxelles, la Basse Sambre et la Meuse.

Pour ces trois résolutions le groupe de travail des représentants personnels des participants au Sommet établira, notamment en liaison avec le sous-groupe de travail spécialisé de la commission régionale Sar-Lor-Lux, un rapport de suivi pour le prochain Sommet.

La mise en réseau à l'échelle de la Grande Région des modes de transport Une meilleure synergie entre les différents services aux populations en matière de transport doit être globalement recherchée.

RESOLUTION 4

Les participants invitent les exploitants des aéroports à améliorer la coopération et à examiner des possibilités en vue de l'exploitation des potentiels non utilisés et de la réduction des coûts. Ils proposent de mettre en commun des informations sur les horaires de vols (notamment sur Internet). Ils souhaitent à cet effet que les représentants personnels interviennent auprès des responsables des aéroports et présentent au Sommet de 1998 un rapport de mise en oeuvre.

RESOLUTION 5

Ils souhaitent que les responsables des transports ferrés mettent en place une liaison, si possible sans obligation de changer de train, entre les secteurs frontaliers français et le centre de Sarrebruck et de même entre Trèves et Luxembourg-Kirchberg. Les participants s'engagent à présenter cette attente lors des négociations qu'ils mènent avec les compagnies ferroviaires.

RESOLUTION 6

L'importance des investissements et la meilleure satisfaction des usagers amènent à inciter les exploitants ferroviaires à utiliser des matériels roulants compatibles avec les différentes normes. Il serait en outre souhaitable d'interconnecter le réseau régional français de transports en commun avec les réseaux de transport allemands, luxembourgeois et belges notamment en veillant à la compatibilité des horaires

D'une façon générale les participants souhaitent que soit recherchée une uniformisation des tarifs, facilitant notamment les passages entre les différents réseaux et types de transport, la réduction des durées de trajets des transports en commun, ainsi que la mise en place d'horaires cadencés, aux heures de pointe et d'abonnements transfrontaliers, le CESGR établira un ensemble de propositions en ce sens concernant les sites prioritaires et les modes d'intervention. Optimiser l'exploitation des infrastructures existantes par l'intermodalité

RESOLUTION 7

Les participants souhaitent, par cette politique concertée de la Grande Région, favoriser le développement de la vocation de carrefour européen des échanges de cette région. Mais cette perspective doit être positive pour l'emploi et préserver la qualité de vie des populations. Aussi la construction et l'organisation de plates-formes logistiques multimodales doit être soutenue comme faisant partie d'une politique moderne des transports concourant à un développement durable de la Grande Région.

Ils s'attacheront à soutenir de tels projets dans chaque domaine considéré; le groupe des représentants personnels établira un rapport sur les projets initiés pour le prochain sommet.

RESOLUTION 8

Le trafic sur la Moselle, dans le cadre d'un couloir de circulation Nord-Sud reliant les ports de la mer du Nord à ceux de la Méditerranée, doit être développé. L'harmonisation du régime des péages sur la Moselle, et une tarification privilégiée pour le transport des conteneurs sur la Moselle doivent être étudiées. Une intervention auprès des services compétents et notamment auprès de la Commission Régionale SARLORLUX sera effectuée.

La promotion du transport fluvial sera également optimisée par la modernisation de l'axe nord-sud du réseau européen des voies navigables reliant le bassin de la Seine au bassin rhénan en passant par le Canal du Centre, le Canal Charleroi-Bruxelles, la Basse Sambre et la Meuse en Wallonie.

Utiliser les technologies de la communication pour assurer une meilleure compétitivité des territoires

RESOLUTION 9

L'orientation internationale de tous les équipements aéroportuaires de service ainsi que des prestations à la clientèle en ayant systématiquement une approche plurilingue sont nécessaires, le recours accru aux nouvelles technologies peut en être le support.

Cependant, les opérateurs de réseaux et de service doivent prendre en compte la réalité frontalière et s'attachent à développer un standard unique en vigueur dans la Grande Région, un tarif téléphonique frontalier avantageux, une carte téléphonique transfrontalière, y compris en téléphonie mobile, une offre de services de transmission de données à grande vitesse notamment par l'utilisation de réseaux de télécommunications à large bande, la télématique dans les transports.

Le lancement de projets pilotes d'utilisation des nouvelles technologies de communication dans le secteur des transports pourraient être soutenus.

Le CESGR établira une liste de propositions d'actions.

RESOLUTION 10

Cette nouvelle politique de la Grande Région s'appuie sur un ensemble d'opérations déjà programmées ou en cours d'élaboration. Les participants au Sommet rappellent leur volonté de voir respecter le calendrier établi des différents chantiers de construction d'infrastructures de transport prévus dans les différents

programmes. Ils s'engagent à mener entre eux une concertation régulière sur l'avancée des différents projets et le respect des calendriers et à intervenir auprès de leurs partenaires afin que les objectifs soient atteints, les représentants personnels établiront un rapport présentant le suivi des principaux dossiers.

2. Concernant la suite de la mise en oeuvre des résolutions du Sommet de Sarrebruck.

RESOLUTION 11

Entraves et obstacles administratifs

1 : Le CESGR est chargé :

- d'établir un catalogue des organismes et des institutions susceptibles de mieux informer les entreprises et les salariés,
- de rechercher les meilleures pratiques dans le domaine en étudiant les solutions mises en oeuvre sur d'autres frontières intra-communautaires,
- d'organiser avec les acteurs socio-économiques concernés (Chambres de commerce et d'industrie, Chambres de métiers, conseils syndicaux interrégionaux, organisations transfrontalières de consommateurs) les concertations permettant de proposer les solutions aux difficultés qui peuvent relever de décisions administratives locales.

2 : les participants s'engagent pour leur part :

- pour les questions relevant de leurs compétences, à rechercher la suppression des obstacles administratifs et entraves constatés,
- pour les questions qui relèvent des règles du marché intérieur européen, à appeler ensemble l'attention de la Commission sur les approfondissements administratifs souhaitables.

Ils présenteront au 4ème Sommet un premier bilan de la mise en oeuvre de ces décisions

3. Autres résolutions.

RESOLUTION 12

Création de bases de données statistiques sur la Grande Région

Il est apparu, à l'étude du thème central que de nombreuses données sur les activités sociales et économiques de la Grande Région ne sont pas disponibles dans la mesure où celle-ci ne constitue pas encore un espace de référence naturel.

En conséquence, les participants au Sommet :

- préconisent que les instituts de statistiques de la Grande Région :

- a) élargissent le champ de leurs travaux communs au territoire de la Grande Région tel qu'il est défini par les Sommets
- b) approfondissent leurs recherches dans le domaine des interrelations économiques et industrielles entre les régions partenaires (par exemple, les relations industrielles inter- entreprises dans la Grande Région : sociétés-mères/filiales, clients/fournisseurs, partenaires systèmes; les relations commerciales, import-export, types de produits, origines-destinations)
- c) intègrent dans leurs programmes d'étude et d'échanges les problématiques relatives aux évolutions des marchés de l'emploi régionaux, telles que définies dans la mission confiée à l'observatoire interrégional.

- interviendront auprès d'Eurostat

- a) pour la création de séries statistiques, de corrélations et de comparaisons portant sur l'ensemble économique et territorial de la Grande Région.

RESOLUTION 13

Carte de presse interrégionale

Les participants au Sommet invitent l'IPI (Presse Interrégionale) à créer et à mettre en place une carte de presse interrégionale commune et uniforme destinée aux journalistes de la Grande Région Sar-Lor-Lux. La carte de presse interrégionale devra être reconnue par toutes les composantes de la Grande Région et acceptée au même titre que les cartes de presse nationales.

V PROCHAIN SOMMET

Le thème prévu pour le 4ème Sommet qui aura lieu le 19 novembre 1998 dans la région de Trèves, à savoir celui du " Développement écologique et durable dans la Grande Région Sarre-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat-Wallonie-Communautés francophone et germanophone de Belgique " est une contribution du Land de Rhénanie-Palatinat et des régions partenaires voisines à un domaine d'action qui est devenu un point central de la politique dans le monde, en Europe et en République fédérale d'Allemagne.

L'expression " développement écologique et durable " exprime l'idée que le développement économique ne doit pas être lié à la consommation de plus de ressources que celles existantes ou aptes à se régénérer. Le développement écologique et durable inclut certes le développement économique, mais aussi les intérêts sociaux de l'humanité. Le développement écologique et durable est donc une orientation politique qui implique la cohérence entre l'environnement et l'économie. Le thème du " développement écologique et durable " choisi pour le 4ème Sommet est, par conséquent, un sujet qui s'impose par ses aspects concrets, par son importance politique et par sa dimension internationale.